

La Champtaine

Chaumont-Gistoux se divise en deux parties ... Un plateau assez vaste ... Le « col vus Mons » (le Mont Chauve) et une partie accidentée, le « Gestau ».

En wallon, Chaumont-Gistoux se nomme « Tchamont Djistoux », d'où est tirée la fameuse injure locale ... « Nom d'jistou » qui est encore pratiquée par certains anciens, surtout lorsqu'ils se tapent le doigt avec un marteau !

Jusqu'au dix-huitième siècle, les villages de Chaumont et Gistoux, ainsi que les terres environnantes, formaient un territoire de la principauté de Liège, enclavé dans le duché de Brabant. Cette région, on l'appelait « Terre Franche ». Sa situation politique va permettre quelques situations cocasses et surprenantes.

Prenons un criminel brabançon : il pouvait se réfugier à Chaumont et demander le droit d'asile. Il devait promettre de se tenir tranquille et ne commettre aucun forfait. Il devait néanmoins payer un droit.

De mémoire de huissier, tous les criminels promirent ...

Les habitant eux-mêmes jouissaient d'avantage précieux :

- exemption de droits tant à l'entrée qu'à la sortie, on parle ici de semences, fumiers ou autres biens ...
- exemption pour le vin acheté à Bruxelles

Bref, les habitants et les repris de justice étaient francs ou franchisés en la terre de Chaumont. Cette situation particulière entraîna la migration de nombreux malfaiteurs des villages voisins ...

La fraude en « Terre Franche » était devenue un sport régional ! Si je vous dis Monaco ... Grand-Duché de Luxembourg ... Suisse ... Iles Caïmans ... et bien, il faut rajouter Chaumont !

On raconte que dans le cimetière de Chaumont est enterrée Jehanne Gillart. Elle fut condamnée à être étranglée et brûlée comme sorcière ... Son crime ? Elle fut accusée de « verseuse de vin aux danses » ! Pour info, cette activité était considérée comme révélatrice de l'esprit de débauche et des excès perpétrés lors des réunions nocturnes du « sabbat ».

Communiqué de L'Asbl Bouts de Ficelle : « Nous assumons totalement et en conformité avec nos missions, la fonction de verseur de vin aux danses ! »

Cela devait être dit ... Et cela est dit !

Petite anecdote à propos de Madame Gillart : la corde se rompit pendant la pendaison, stupeur, le malin était parmi eux. Solution : nouvelle corde et pendaison réussie !

La conclusion de cette triste affaire fut que le bailli officier trouva qu'après quatre mois de torture, Madame Gillart avait eu, je cite : « *bonne repende de ses péchés* », et donc « *autorisait l'ensevelissement dans l'enceinte de l'église de Chaumont* ». Voilà donc pourquoi on en parle au cimetière. Et du cimetière au curé, il n'y a qu'un ... Presbitère !

Chaumont est riche d'une autre histoire, celle du frère François Maghe, curé de Chaumont. On ne connaît ni sa date de naissance, ni celle de sa mort ... Mais entre 1702 et 1722, lorsqu'il était curé de Chaumont, on vit s'implanter deux familles (les Maghe et les Soupart) qui furent actives ... Très actives ... Très très actives ... Sur les marchés financiers et immobiliers ! Ahhh vachement pratique la dîme à cette époque ! Un ange monégasque passe ...

Communiqué de L'Asbl Bouts de Ficelle : « Notre mission est sans but lucratif ! ».

Cela devait être dit ... Et cela est dit !

Chaumont-Gistoux est renommé pour ses tartes. Depuis 1945, créée par le couple Brosteaux, cette pâtisserie nous propose pas moins de trente-deux sortes de tartes confectionnées avec les produits du terroir.

Et pour conclure, de la tarte à la Champtaine, un petit détail croustillant : la Champtaine est une ancienne sablière qui a été exploitée de 1964 à 1976 pour la construction de l'autoroute Bruxelles-Namur.

Ainsi hier ... Ainsi aujourd'hui ... Ainsi demain !

Joël Chateau, le 29 août 2021